

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 20 janvier 2006  
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette  
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie  
Claude  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent  
M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean  
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard  
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - BORDEAUX - Aménagement du parc de stationnement St Jean - Approbation de l'Avant Projet - Confirmation de décision de faire - Autorisation - Marché de maîtrise d'oeuvre n°05019U - Avenant n°1 - Autorisation**

Mademoiselle COUTANCEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres restreint, le Conseil de communauté par délibération n° 2005/0064 du 28 janvier 2005, a autorisé Monsieur le Président à signer avec le groupement CETAB INGENIERIE / KING KONG le marché n° 05/019U relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du parc de stationnement Saint Jean à Bordeaux.

Le montant provisoire des honoraires du maître d'œuvre s'élevait à la conclusion du contrat à 222 642,12 € HT soit 266 279,98 € TTC, pour un coût prévisionnel de travaux, de 2 508 361 € HT soit 3 000 000 € TTC (valeur septembre 2004).

A ce stade de l'avancement de cette opération, il convient de confirmer la décision de faire.

De plus, conformément à la loi MOP et à l'article 8 du CCAP du contrat, il convient, à l'issue de la validation des études d'avant projet, d'arrêter le coût prévisionnel des travaux et de déterminer le forfait définitif de rémunération.

☞ Coût prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel des travaux, estimé à l'issue des études d'avant projet, s'élève à 2 795 000 € HT.

Cette augmentation est consécutive de :

- La prise en compte des compléments de programme suivants:
  - travaux de sécurité imposés par les services de secours : installation de portes coupe feu sur parking nord et reconstruction de l'escalier de secours parking nord, pour un coût de 22 500 € HT,
  - mise en place d'une signalisation conforme à la charte Parcub, pour un montant de 57 750 € HT.
- L'ajustement de diverses quantités du détail estimatif, consécutif de l'évolution au niveau Avant Projet, soit 141 172 € HT

- L'actualisation des prix de 2,6 % (entre septembre 2004 et juillet 2005) soit 65 217 € HT

Par ailleurs, afin d'assurer une bonne cohérence des études portant sur des ouvrages du parc de stationnement liées à l'extension du tramway, il convient de compléter le programme objet de la mission par :

- le déplacement de l'escalier de secours permettant le prolongement du quai tramway,
- le déplacement de la grille de ventilation actuellement située dans la trémie d'accès au parc nord, au droit du quai tramway à réaliser,
- le déplacement de la grille de ventilation du parc de stationnement sud, actuellement dans l'emprise future de la plateforme tramway.

Le coût de ces travaux est évalué à 110 000 € HT

Enfin, les études devraient porter également sur le dévoiement d'un collecteur d'assainissement unitaire rue St Vincent de Paul, identifié dans la phase prospection des déplacements de réseaux.

Le montant de ce nouvel équipement est estimé à 30 000 € HT

Ces compléments de programme portent le coût prévisionnel des travaux à 2 935 000 € HT

programme initial (valeur 09-2004)	<b>2 508 361,00 €</b>
aménagements de sécurité	22 500,00 €
charte Parcub	57 750,00 €
actualisation	65 217,00 €
ajustements divers	141 172,00 €
<i>sous total niveau AVP</i>	<b>286 639,00 €</b>
compléments liés au tramway	110 000,00 €
travaux de dévoiement du collecteur	30 000,00 €
<i>sous total compléments</i>	<b>140 000,00 €</b>
<b>coût prévisionnel des travaux</b>	<b>2 935 000,00 €</b>

#### ☞ Forfait définitif de rémunération

**Ce dernier est établi au regard du coût prévisionnel des travaux niveau avant-projet ramené à une valeur juillet 2005.**

#### Montant total de la rémunération définitive

Après négociation avec l'attributaire du marché, et compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel, le taux de rémunération est ramené de 8,88% à 8,34%.

Le montant de la rémunération définitive est porté de 222 642,12 € HT (valeur septembre 2004) à 244 779 € HT (valeur juillet 2005), soit une augmentation s'élevant à 22 136,88 € HT ce qui équivaut à environ 9,94 % du montant initial des honoraires.

Le forfait définitif de rémunération s'établit donc à 292 755,69 € TTC

L'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre dépassant de plus de 5 % le forfait initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée.  
La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de sa séance du 30 novembre 2005.

☞ Délai d'exécution

En fonction des nouveaux éléments de programme, les délais de production des documents jusqu'à la phase DCE sont allongés de 2 semaines.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics – 13<sup>ème</sup> étage.

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver l'avant projet,
- approuver les compléments de programme,
- confirmer la décision de faire,
- approuver le projet d'avenant n°1 au marché 05/019U ayant pour objet l'aménagement du parc de stationnement Saint Jean à Bordeaux,
- autoriser Monsieur le Président :
  - à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre 05/019U, fixant le coût prévisionnel des travaux et le montant du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre assurée par le groupement CETAB Ingénierie / KING KONG,
  - à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
30 JANVIER 2006**

M. MICHEL BROQUA

